

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles. — Dissolutions de corporations de syndics. — Érection et délimitation de municipalités scolaires. Ordre en conseil modifiant l'article 157 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : le Parlement provincial, (suite) : II, l'Assemblée législative. — De l'enseignement des sciences à l'école primaire. — De la rédaction à l'école. — MÉTHODOLOGIE : Cours de langue. — Histoire Sainte, VI. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La Bergeronnette—Papa—Exercices. II, Dictée : La statue de Pierre le Grand. — III, Dictée : La main. — Exercices de rédaction. — Science élémentaire. — Arithmétique. — Problèmes. — Algèbre. — DIVERS : Poésie : Honneur à la Nouvelle-France. — Biographie de Son Éminence le Cardinal Taschereau, (suite). — Histoire et poésie de l'angelus, (suite). — De la prononciation. — Homonymes français. — Bibliographie. — Maximes et pensées.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 21 mars courant (1892), de nommer M. Jean-Baptiste Pelletier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Louise, comté de l'Islet, pour remplir une vacance qui existe dans la dite municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 mars courant (1892), de nommer M. H. T. Swell commissaire d'écoles pour la municipalité de Hampden, comté de Compton, en remplacement de M. William Lucas.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 mars dernier

(1892), de nommer MM. Patrick Moore, Antoine Morin, Baptiste Steumeth, Philippe Paradis et Martin Daley, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Philomène d'Egan, dans le comté d'Ottawa.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Bolton-Ouest, dans le comté de Brome, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton-Ouest, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de "Cherbourg", comté de Rimouski, les lots depuis et y compris le No. 49 jusqu'au lot No. 60 inclusivement, du premier rang No. 1 du canton de Cherbourg, et les annexer à la municipalité de "Dalibaire", dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 mars courant (1892), de détacher de la municipalité scolaire d'Ymachiche, comté de Saint-Maurice, tout le territoire comprenant le village d'Ymachiche tel que délimité par la proclamation du 5 avril 1887, et les lots portant les numéros suivants aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse d'Ymachiche, savoir : les lots Nos. 557 à 886, 701 à 857, et 977 à 1019 inclusivement, formant l'arrondissement No. 1 de la dite municipalité